

CHALETS DE LA VOLOGNE



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

- Les prix s'entendent toutes charges comprises (eau, internet, électricité, ménage inclus). Cependant, une participation complémentaire sera demandée en cas de dépassement d'un forfait journalier au KWH consommé.
- En haute saison, les locations se font du samedi à partir de 15h00 le jour de votre arrivée jusqu'au samedi suivant à 10h00 au plus tard le jour de votre départ.
- En basse saison, les locations se font pour 2 nuits minimum, à partir de 15h00 le jour de votre arrivée, départ à 10h00 au plus tard le jour de votre départ.
- En cas d'arrivée tardive, une boîte à clefs est à votre disposition.
- La réservation ne sera définitive qu'après la signature du contrat de location, accompagné du versement des arrhes, correspondant à 50% du montant total de votre séjour.
- Le solde devra être réglé 8 jours avant la date d'arrivée, ou, sur demande, et après accord du bailleur, au moment de la remise des clefs, par virement ou en espèces.
- Une caution 500 € par chèque ou en espèces vous sera également demandée à votre arrivée, de laquelle seront déduits d'éventuels frais de dégradation. Il est précisé que l'ensemble des équipements mis à disposition dans les chalets sont en bon état. Toute détérioration vous sera facturée.
- Tout désistement entraîne la perte des arrhes versées.
- Le contrat de location est établi pour une capacité d'hébergement maximum. Si le nombre de voyageurs dépasse la capacité d'accueil prévue au contrat, la moitié du montant de la caution sera déduit.
- Les animaux sont admis sauf les chiens d'attaque, de garde, de défense, à savoir catégories 1 et 2 et / ou ceux non-inscrits au Livre des Origines Françaises (LOF). Les chiens doivent être tenus en laisse dans la propriété. Il est interdit de laisser les animaux seuls dans les chalets. Pour le respect de tous, les déjections devront être ramassées et évacuées.

Il est interdit de fumer à l'intérieur de nos chalets. Fumez dans l'enceinte de nos chalets vous expose à **une amende forfaitaire de 68 € et entraîne la perte de votre caution**. La terrasse extérieure des chalets est à votre disposition à cet effet. Pour des raisons de sécurité incendie et de respect de l'environnement, il est formellement interdit de jeter vos mégots à terre.

- Ni fêtes ni soirées festives ne sont admis dans nos chalets. Afin d'assurer la tranquillité du voisinage de proximité et des autres résidents, merci de ne pas faire de bruit après 22h00.
- Merci de bien vouloir restituer les chalets dans l'état dans lequel vous les avez trouvés à votre arrivée.

Chalets de la Vologne vous propose une piscine couverte et chauffée et accessible sur demande pendant certaines périodes de l'année selon la saison et les températures extérieures. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

En outre, une aire de jeux est à votre disposition sous la responsabilité des parents et / ou accompagnateurs responsables. **Chalets de la Vologne décline toute responsabilité et ne sauraient être tenu comme responsable en cas d'accident.**

Règlement intérieur d'utilisation de la piscine et clause de responsabilité :

- Il est explicitement précisé que la piscine est un espace partagé avec les autres voyageurs résidents dans les chalets de la propriété.
- L'utilisation de la piscine et de ses installations implique de savoir nager.
- Dans le cas des enfants, la surveillance attentive et continue des parents ou accompagnateurs est obligatoire.
- Les bouées et autres dispositifs similaires tels que les brassards ne protègent en aucun cas des risques de noyade !
- Les parents ou accompagnateurs responsables sont tenus d'observer une surveillance accrue et permanente des enfants, qu'ils soient dans l'eau et / ou aux abords de la piscine. **Chalets de la Vologne décline toute responsabilité et ne sauraient être tenu comme responsable en cas d'accident.**
- Pour des raisons d'hygiène, chaque personne qui accède à la piscine doit **préalablement et obligatoirement passer pieds nus par le bac pédiluve** (bac lave-pieds)
- Pour des raisons éthiques et de respects envers les autres résidents, l'accès à la piscine implique d'être revêtu d'un maillot de bain, une ou deux pièces, étant précisé que la baignade entièrement nue n'est pas tolérée.
- La nature et la couleur de l'eau de notre piscine peuvent subitement s'altérer et devenir inopportunes à la baignade en raison de certaines conditions météorologiques liées à un brusque changement de pression atmosphérique, notamment à l'approche de précipitations orageuses. Malgré nos efforts constants pour maintenir l'eau de la piscine dans les meilleures conditions, **ces évènements naturels et imprévisibles sont indépendants de notre volonté et ne peuvent en aucun cas donner lieu à un quelconque remboursement.**
- **D'octobre à mars, la piscine est fermée et n'est pas disponible.** La piscine peut également être exceptionnellement fermée pour cause de traitement et / ou de maintenance si nécessité avérée.

Dans l'intérêt de tous les résidents, nous vous remercions par avance de bien vouloir respecter ces consignes.